Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 056-215601147-20260302-1302032026-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT
COMMUNE DE LOCMARIA

**Procès-Verbal du Conseil Municipal**
**Séance du 2 mars 2026**

L'an deux mille vingt-six, le deux mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île-en-Mer, s'est réuni publiquement à la salle du conseil municipal après convocation légale, sous la présidence de Dominique ROUSSELOT, Maire de Locmaria.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Nombre de conseillers en exercice | : 15 | Date de convocation | : 20 février 2026 |
| Nombre de conseillers présents | : 9 | Date d'affichage et de | |
| Nombre de conseillers votants | : 12 | Publication | : 4 mars 2026 |

**Etaient présents :** Marie THUILLIER, Thomas BRON, Réjane CONAN, Anne-France NAUDIN, Aurélie BAUR, Maurice GAULAIN, Christophe SAMZUN, Sylvie LE PAN.

**Absents excusés ayant remis pouvoir :**
- Damien RIBOUCHON ayant remis pouvoir à Maurice GAULAIN
- Edouard BANNET ayant remis pouvoir à Aurélie BAUR
- Didier LE GARREC ayant remis pouvoir à Marie THUILLIER

**Absente excusée n'ayant pas remis pouvoir :** Rozenn MAHEVO, Yolaine DE CRUZ et Marie-José JUGEAU.

**Secrétaire de séance :** Christophe SAMZUN.

*-*-*-*-*-*-*-*

## 13) A.I.P. ASSOCIATION « LES ILES DU PONANT » : ADHESION ET COTISATION 2026

L'Association les Îles du Ponant s'est dotée d'une grande ambition : offrir un avenir aux îles de l'Atlantique et de la Manche. Pour cela son objet premier est le maintien de territoires abritant des communautés insulaires actives et attractives. L'AIP intervient dans les domaines des finances, des services publics, de l'aménagement du territoire, de l'agriculture, du tourisme, de l'environnement, de l'urbanisme, de la culture et est reconnue comme l'interlocutrice privilégiée des pouvoirs publics pour les questions insulaires.

L'association les Îles du Ponant regroupe 15 îles : l'Archipel de Chausey, l'île de Bréhat, l'île de Batz, l'île d'Ouessant, l'île de Molène, l'île de Sein, l'Archipel des Glénan, l'île de Groix, Belle-Île-en-Mer, l'île de Houat, l'île d'Hoëdic, l'île aux Moines, l'île d'Arz, l'île d'Yeu, l'île d'Aix.

En tant que commune adhérente, Locmaria, pour l'année 2026, cotise à l'A.I.P. à hauteur de 8917.50 euros, soit 4.35 euros par habitant sur la base de la population DGF (2050 en 2025).

Le conseil municipal donne son accord, à l'unanimité, pour l'adhésion 2026 et autorise le maire à mandater cette somme.

Fait et délibéré,
A Locmaria, le 2 mars 2026.
Le Maire,
Dominique ROUSSELOT

MAIRIE DE LOCMARIA (BELLE-ÎLE) MORBIHAN

Le Maire,
Dominique ROUSSELOT